



R é f o r m e d e l ' E N A : v e r s l a
g é n é r a l i s a t i o n d e s
n o m i n a t i o n s
d i s c r é t i o n n a i r e s
e t d e s c o o p t a t i o n s ?

La CGT présente au conseil d'administration n'a cessé d'agir pour une véritable réforme du recrutement de l'école, avec la mise en place de centres de préparation en province dotés de moyens, une réforme du concours interne et du 3^{ème} concours. La CGT demande que l'ENA, en lien avec les autres écoles de la Fonction publique, devienne également une véritable école de formation continue pour les cadres de l'administration.

Elle critique le classement de sortie actuel dont le véritable sens est de pourvoir au recrutement des grands corps alors que d'autres modalités pourraient être mises en œuvre pour ceux-ci.

Plus globalement, la CGT estime indispensable que des améliorations soient apportées pour une meilleure diversité dans les cadres supérieurs et dirigeants de la Fonction publique. Les projets du Président de la République – confirmés publiquement par Eric WOERTH le 24 septembre - n'apportent pas les réponses nécessaires. Elles mettent en place un nouveau système de sélection qui va conduire au développement des cooptations, des passe-droits et des discriminations.

La suppression du classement de sortie signifie que ce sont les administrations qui vont choisir leur « *poulain* ». A cet effet, des bilans de compétences sont établis en début, en cours et en fin de scolarité. Le ministère de la Fonction publique voudrait que les administrations puissent accéder à des éléments du bilan de compétence terminal. La CGT dénonce ce dispositif qui porte atteinte aux libertés individuelles.

Déjà, des premières mises en œuvre ont eu lieu pour l'affectation des élèves à la sortie d'école. Dans le rapport de la promotion « *Aristide Briand* » (2006-2008) est, par exemple, dénoncée la mise à l'écart de candidatures féminines dans un ministère ! Quel progrès dans l'adéquation des profils aux postes ! Et ce d'autant plus que les cadres supérieurs sont appelés à changer régulièrement d'affectation et de postes de travail.

La nouvelle procédure d'affectation proposée comporte le risque principal d'accentuer la pression sur les élèves, en les incitant à se couler dans le moule souhaité par les futurs employeurs. Les réseaux relationnels feront cependant l'essentiel dans la nomination aux postes les plus valorisants. Pour ces raisons, la CGT demande le maintien d'un système de classement établi dans la transparence et selon des modalités débattues avec les représentants des élèves et les organisations syndicales.

La réduction de la scolarité à 25 (voire 22) mois et la multiplication des stages à l'entreprise, qui sont également envisagées, ne permettront pas non plus d'apporter des réponses aux questions

posées, bien au contraire. De telles dispositions ne peuvent qu'altérer la qualité de la formation et l'arrimer à des priorités qui ne sont pas celles de la Fonction publique.

Enfin, la stabilisation annoncée à 80 élèves par promotion – alors qu'ils étaient encore 136 en 2002 – est la traduction d'une vision comptable de la formation et du recrutement des cadres dans la Fonction publique.

Depuis 1945, Le recrutement par concours et les grands principes du statut général garantissant l'indépendance du fonctionnaire ont permis le développement d'une fonction publique de qualité. Sa nécessaire amélioration passe par de toutes autres réformes que celle envisagée pour l'ENA.

Montreuil, le 29 septembre 2008

263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cédex
Téléphone : 01.48.18.82.31 – Télécopie : 01.48.18.82.11 – Courrier électronique : ugff@cgt.fr
Site internet : www.ugff.cgt.fr – Numéro de Siret : 784312043 - 00036.